

Charleville-Mézières, le

24 OCT. 2018

NOTE

**à l'attention des agents de la Communauté
d'Agglomération ARDENNE METROPOLE**

OBJET : Participation de l'employeur à une complémentaire santé : année 2018

La participation de l'employeur à une complémentaire santé est mise en place pour l'ensemble du personnel de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole en fonction de l'origine administrative des agents. Cette participation a pour objet de diminuer la cotisation à une mutuelle ou à une assurance pour les risques santé afin de permettre à chacun d'améliorer sa couverture sociale.

Aussi, tout agent en poste en 2018 est éligible au versement de cette participation.

Toutefois, pour les agents ex-Ville, ex-Cœur d'Ardenne, ex-Pays Sedanais, et les nouveaux arrivants, les modalités sont les suivantes :

Pour rappel, les 2 montants annuels retenus sont 120 € et 60 €. Ces montants ne sont pas proratisés en fonction du temps de travail de l'agent. Une proratisation est effectuée pour les agents arrivant ou partant en cours d'année.

La participation varie en fonction de l'indice de rémunération détenu par l'agent au 1^{er} janvier de l'année :

- Agents ayant un indice de rémunération inférieur ou égal à l'indice majoré 453 : 120 € bruts
- Agents ayant un indice de rémunération supérieur à l'indice majoré 453 : 60 € bruts

Pour percevoir la participation 2018, vous devez remettre **au service des ressources humaines** une attestation d'adhésion à une mutuelle ou assurance **labellisée (contrat santé uniquement), avant le 23 novembre 2018.**

Pour les agents qui auront fourni cette attestation avant la date indiquée ci-dessus, le versement s'effectuera sur la paie de décembre.

Pour les autres, vous aurez toujours la possibilité de la transmettre à l'accueil de la DMRH, elle sera alors versée sur la paie de janvier 2019.

J'attire également votre attention sur le fait que **ce système sera complètement revu pour l'année 2019.** Une note d'information à ce sujet vous parviendra ultérieurement.

Pour le Président, Le Vice-Président,
en charge des Ressources Humaines,



Arnaud WJATELET